



LE PORTAIL CITOYEN AU SERVICE DES FAMILLES

Le portail citoyen de la Ville de Caluire et Cuire permet d'effectuer un certain nombre de démarches en ligne :

Interventions sur l'espace public : signalements de problèmes de voirie, de voitures ventouses, tags, espaces verts, ...

État Civil : demandes de copies d'actes, ré-éditions de livrets de famille, demandes de rendez-vous (passeport, Carte Nationale d'Identité, etc.)

Vie pratique : demandes d'arrêté de stationnement pour un déménagement, vignette résident, réservation de la salle des fêtes, ...

Famille, dans le cadre du dispositif SimpliCité :

• préinscriptions en crèche,

• préinscriptions scolaires, si vous avez déjà au moins un enfant scolarisé dans une école publique de la commune,

• mise à jour du Dossier Unique comportant les informations administratives de la famille,

• inscriptions aux temps périscolaires (accueil du matin, restauration scolaire, garderie ou étude du soir) et extra-scolaires (centre de loisirs Caluire Juniors), demandes de modification des jours de présence des enfants aux activités,

• visualisation des factures et paiement en ligne.

I - Créer un compte et activer son espace famille

La plupart des démarches peuvent se faire sans compte citoyen.

Toutefois, pour toutes les démarches réservées aux enfants et à leurs familles, il est nécessaire de se créer un compte, ce qui vous permettra d'activer votre espace famille et ainsi :

• d'enregistrer toutes les informations concernant votre foyer (nom, prénom, adresse postale, e-mail ...) pour ne pas avoir à les renseigner à chaque nouvelle démarche,

• de modifier les jours d'inscription de vos enfants aux services municipaux (accueil du matin, restauration scolaire et temps périscolaires) et de payer vos factures.

Étape 1 : créez votre compte citoyen sur le portail de la Ville

✓ Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Caluire et Cuire : www.ville-caluire.fr



✓ Suivez ensuite les instructions de création de compte. Vous pouvez opter, si vous le souhaitez, pour une connexion via le dispositif FranceConnect et par l'intermédiaire d'un compte déjà existant (impots.gouv.fr, ameli.fr …).



Important : lors de la création de votre compte citoyen, veillez à cocher la case
a « préférence de notifications par e-mail » afin d'être alerté sur l'état d'avancement du traitement de chacune de vos demandes en ligne.

Étape 2 : activez votre espace famille

Une fois connecté à votre compte citoyen, cliquez sur la rubrique « Mon Compte famille », renseignez les informations demandées puis « se connecter » :



Mon Numéro Identifiant Famille :

L'identifiant famille (4 ou 5 chiffres), le nom de famille et le prénom (sans accents)

Votre identifiant famille figure sur toutes vos factures relatives aux activités de vos enfants (restauration scolaire, accueil du matin ...). C'est le numéro à 3, 4 ou 5 chiffres qui se trouve en deuxième position sur la ligne « référence » de vos factures (voir ci-dessous)



Grâce à votre espace famille, vous aurez accès en temps réel aux plannings d'activités de vos enfants.



N.B : les mises à jour concernant vos inscriptions seront visibles en ligne au cours de l'été.



Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service SimpliCité du lundi au vendredi :

Hôtel de Ville de Caluire et Cuire de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 (le jeudi à partir de 10h30) tél. : 04 78 98 88 00

Pour tout problème de connexion dans vos démarches en ligne sur le portail de la Ville ou à votre compte famille, vous pouvez contacter le service support par e-mail : support-grc@ville-caluire.fr

